

Conseil directeur
Point 10

CL/191/10c)-R.1
8 octobre 2012

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

c) DEBAT REGIONAL SUR LES "PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE"

(Valparaíso, Chili, 11-12 juillet 2012)

1. En 2011, l'UIP a lancé une publication intitulée *Parlements sensibles au genre - Etude mondiale des bonnes pratiques*. On y rend compte en détail de la manière dont les parlements peuvent et doivent servir de modèles et de porte-drapeau pour l'égalité des sexes. Cette question revêt une grande importance pour l'UIP qui s'est engagée à promouvoir la sensibilisation des parlements aux questions de genre.
2. Dans le cadre de ce travail sur les parlements sensibles aux questions de genre, l'UIP, en collaboration avec International IDEA, a conduit une série d'études de cas en Amérique latine. Des représentants des Parlements de l'Argentine, de la Bolivie, du Costa Rica, du Mexique et du Pérou qui avaient participé aux études de cas nationales reprises dans la publication en question se sont réunis à Valparaíso (Chili), les 11 et 12 juillet 2012, avec leurs homologues du Chili, de l'Équateur et de l'Uruguay, pour comparer leurs expériences respectives et formuler des conclusions sur la question de l'adaptation des parlements aux attentes des femmes comme des hommes.
3. A la séance inaugurale de ce débat régional ont pris la parole le Président de la Chambre des députés du Chili, M. Nicolás Mönckeberg Díaz, et Mme Ivonne Passada, membre de la Chambre des Représentants de l'Uruguay et membre du Comité exécutif et du Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP.
4. Les participants ont dressé le bilan des progrès accomplis dans la région s'agissant des droits des femmes, progrès qui devaient encore être consolidés. Ils ont indiqué que la sensibilisation progressive des parlements aux questions de genre était un moyen novateur de garantir que le Parlement, en tant qu'institution, incarne l'égalité des sexes dans ses structures et son mode de fonctionnement, et qu'il promeut l'égalité des sexes dans ses travaux. Les participants ont confronté leurs expériences sur la façon dont leurs parlements respectifs avaient adapté ou adaptaient leurs structures, leurs méthodes de travail, leurs mécanismes et leurs procédures de fonctionnement pour répondre aux attentes des femmes comme des hommes. Ils ont en outre échangé des idées et des réflexions sur les dynamiques régionales qui pourraient concourir à la progression de l'égalité des sexes au Parlement.

5. Les participants ont mis l'accent plus particulièrement sur le résultat positif des mesures volontaristes, lesquelles ont renforcé la présence des femmes dans les parlements, et sur les mesures complémentaires nécessaires pour en assurer le plein succès; sur les réformes à entreprendre pour que les femmes accèdent à toutes les instances dirigeantes dans les parlements et les partis politiques; sur les mécanismes parlementaires permettant d'intégrer une perspective de genre dans les travaux du Parlement, et sur la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par les parlementaires et fonctionnaires parlementaires pour concilier travail et vie de famille.

6. A l'issue de la réunion, les participants ont approuvé une série de recommandations d'action et de suivi parlementaires au niveau national. On citera, entre autres, la mise en place et l'application effective de quotas électoraux pour promouvoir et garantir la présence de femmes au Parlement, la condamnation de la violence envers les femmes dans la vie politique, la mise en place de commissions des questions de genre chargées d'analyser toute l'activité législative et les budgets dans une perspective de genre, et la réforme des statuts des partis politiques en vue d'assurer une égale participation des femmes et des hommes à toutes les instances dirigeantes (voir Annexe).

7. Pour prolonger ce débat régional, des initiatives seront engagées afin d'encourager et de soutenir les parlements latino-américains dans la conduite d'auto-évaluations sur leur sensibilité aux questions de genre, l'élaboration de plans d'action et la mise en place de mécanismes de contrôle visant à renforcer la mise en œuvre des plans d'action parlementaires.

8. Cette réunion, organisée conjointement par la Chambre des députés chilienne et l'UIP, était précédée d'un atelier national chargé de mesurer l'attention portée aux questions de genre par le Congrès du Chili auquel ont pris part des députés, des sénateurs et des responsables administratifs. Cet exercice a permis d'identifier diverses lacunes et de formuler des recommandations pour améliorer les pratiques relatives à l'égalité des sexes au Congrès chilien. Ces évaluations nationales sont aussi conduites dans d'autres parlements à travers le monde. L'UIP entend continuer à accompagner les parlements dans la réalisation de ces exercices et dans l'élaboration des plans d'action qui en découlent.

PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE

DEBAT REGIONAL SUR LES PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE

Réunion régionale organisée par la Chambre des Députés du Chili et
l'Union interparlementaire



Chambre des Députés
Valparaíso, Chili, 11 et 12 juillet 2012



**Union
interparlementaire**

Recommandations adoptées par les parlementaires

présentées par Mme Carolina Goic (députée chilienne), Rapporteuse

Des représentants des Parlements de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, du Costa Rica, de l'Equateur, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay se sont réunis à Valparaíso, au Chili, les 11 et 12 juillet 2012 dans le cadre d'un débat régional organisé conjointement par la Chambre des députés chilienne et l'Union interparlementaire sur le thème des parlements sensibles aux questions de genre.

Ce débat a été précédé par un atelier national chargé de mesurer l'attention portée aux questions de genre par le Congrès du Chili auquel ont pris part des députés, sénateurs et administrateurs. Le débat a donné aux parlementaires, hommes et femmes, présents l'occasion d'échanger des idées, de confronter leurs expériences respectives et de comparer leurs conclusions sur la manière dont leurs parlements respectifs ont adapté, ou sont en train d'adapter, leurs structures, leurs méthodes de travail et leurs mécanismes et procédures pour répondre aux attentes et aux intérêts des femmes parlementaires au même titre que ceux des hommes parlementaires.

Cette réunion nous a permis de célébrer les progrès réalisés en matière de droits des femmes dans la région et de souligner la nécessité de consolider ces avancées.

Nous avons observé que la question des parlements sensibles aux questions de genre ne concernait pas exclusivement les femmes. En effet, elle intéresse tout le monde : parlementaires femmes et hommes et personnel parlementaire. Cette notion de genre recouvre composition même du Parlement, son travail et son mode de fonctionnement. Un parlement sensible au genre est une institution où chacun - homme ou femme - est reconnu, et une institution qui promeut l'égalité dans le respect des différences.

Les femmes dans les parlements de la région

Il convient de noter que, hormis quelques disparités, la représentation des femmes dans les parlements de la région se compare favorablement à la moyenne mondiale. Nous avons constaté que les pays ayant le plus grand nombre de femmes au Parlement sont ceux qui ont adopté des quotas, sous une forme ou une autre. Toutefois, les quotas ont été mis en place de façon disparate et des réformes successives ont été nécessaires pour atteindre enfin la proportion souhaitable de femmes et d'hommes au Parlement. Diverses conditions doivent être réunies pour que les quotas fonctionnent bien : une réelle volonté politique, des systèmes électoraux qui facilitent l'application des quotas et l'introduction de quotas dans les instances de direction des partis politiques.

L'un des effets d'une plus forte présence des femmes est l'augmentation des textes portant sur les questions de genre (par exemple les lois sur le fémicide, le choix de l'ordre des noms de famille, la procédure accélérée de divorce, l'identité de genre, l'autorisation parentale pour les hommes et les femmes, etc.). L'implication des femmes dans l'élaboration d'une loi - quel qu'en soit le contenu - est positive.

Comment intégrer la perspective de genre dans les mécanismes et les infrastructures du Parlement ?

Nous avons constaté que les commissions ou groupes de femmes parlementaires ont promu un programme législatif qui défend les droits de l'homme en général et les droits des femmes en particulier. La création de commissions expressément chargées des questions de genre est essentielle pour l'analyse des projets de textes législatifs dans une perspective de genre. Il faut donc se garder de confondre le concept de genre avec d'autres concepts tels que les femmes, la famille, etc. Le genre est une construction sociale qui affecte femmes et hommes.

Il est non moins important que ces commissions puissent s'appuyer sur des conseillers ou des services techniques spécialisés dans les questions de genre et d'égalité. De même, elles doivent pouvoir compter sur l'appui de la société civile et sur le concours des hommes parlementaires. Nous avons constaté que les femmes sont nombreuses dans les commissions chargées des questions sociales telles que la famille, l'enfance et la sécurité sociale mais peu nombreuses, voire absentes, dans les commissions des finances, de la défense et des affaires étrangères. En dépit de la présence croissante des femmes au Parlement, elles continuent à être sous-représentées aux postes dirigeants et dans les bureaux des commissions.

Comment faire évoluer les mentalités et modifier les infrastructures au Parlement en tant que lieu de travail

Nous constatons que la situation des femmes parlementaires en Amérique latine varie d'un pays à l'autre et nous sommes parfaitement conscients des difficultés que de nombreuses femmes rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions d'élues.

Nous avons mis en exergue le problème rencontré par les parlementaires et le personnel parlementaire pour concilier travail et vie de famille. Nous sommes conscients que la politique implique inévitablement un lourd investissement en termes de temps et d'énergie et que c'est une activité difficile pour les hommes comme pour les femmes. Néanmoins, des mécanismes peuvent être adoptés pour remédier à cette situation, par exemple aligner le calendrier parlementaire sur le calendrier scolaire, limiter les séances de nuit et mettre en place des espaces au sein du Parlement pour des réunions informelles. Le lourd fardeau du travail législatif est une autre difficulté.

Des pratiques sexistes et discriminatoires ont été constatées dans certains parlements et il importe donc d'élaborer des codes de conduite et règles réprimant le harcèlement sexuel et le harcèlement moral. Le travail des femmes parlementaires est souvent très sévèrement critiqué simplement parce qu'elles sont femmes.

Nous sommes favorables à des mesures visant à promouvoir une terminologie non sexiste et inclusive ("Président et Présidente", "tous et toutes", etc.).

On trouvera ci-dessous des recommandations prioritaires dont nous nous engageons à assurer le suivi une fois de retour dans nos parlements respectifs :

Recommandations

- Sanctionner les cas de harcèlement et de violence politiques subis par les femmes ayant des responsabilités politiques. Plaider pour l'adoption de mesures législatives visant à prévenir et punir de tels comportements.
- Mettre en place - au niveau des partis politiques ou par la loi électorale - des quotas électoraux pour promouvoir et garantir la présence de femmes au Parlement. Ces quotas devraient aller de pair avec des mécanismes propres à en assurer la bonne application.
- Renforcer les compétences des candidates féminines et des femmes parlementaires, et promouvoir la formation aux questions de genre pour les hommes et les femmes membres de partis politiques et du Parlement.
- Mettre en place des commissions des questions de genre chargées d'analyser dans cette perspective toute l'activité législative et les budgets.
- Promouvoir le travail des commissions des questions de genre en vue de mieux les valoriser et de leur accorder la même importance qu'aux autres commissions.
- Analyser dans une perspective de genre tous les projets de lois et la législation en vigueur. A cette fin, veiller à ce que les ressources humaines et financières requises soient suffisantes.
- Nouer des alliances stratégiques pour réussir l'intégration de la perspective de genre dans les débats parlementaires, notamment avec les dirigeants des groupes parlementaires.
- Réformer les statuts des partis politiques pour assurer une participation équilibrée/égale des hommes et des femmes dans tous leurs organes exécutifs.
- Veiller à ce que les candidats à la présidentielle ou aux postes ministériels aient un programme expressément lié aux questions de genre.
- Saluer l'importance des médias en tant que moyen de promouvoir l'égalité des sexes dans la vie politique.
- Inviter l'UIP, sur la base de son rapport sur les *Parlements sensibles au genre*, à encourager les parlements à élaborer des plans d'action et un système de suivi en vue de renforcer la mise en œuvre de mesures propres à intégrer une perspective de genre dans le travail législatif et les structures et les méthodes de travail des parlements.
- Demander à l'UIP de réaliser une étude comparative des lois sur les quotas et le genre, les avancées obtenues par chaque parlement, qui pourrait servir de document de travail pour une prochaine réunion.